


Actualités Accès aux droits

Vous trouverez ci-dessous les éléments actualisés quotidiennement en fonction des informations diffusés par les différents partenaires. Les nouvelles informations du jour seront indiquées en couleur		
INSERTION	RSA	<ul style="list-style-type: none">• En raison de la fermeture au public des MDS et CAF, les instructions de demandes de RSA ne pourront se faire dorénavant que par téléprocédure:<ul style="list-style-type: none">○ l'allocataire doit pouvoir avoir un mail valide, qu'il puisse consulter régulièrement .○ le RSA est déclaratif : c'est donc en deuxième intention que la caf demandera par mail à l'usager de fournir les pièces indispensables à l'examen de sa demande de RSA et notamment pièce d'identité.• Pour les Travailleurs Non salariés : l'arrêt des ressources sera prorogé de trois mois pour éviter des suspensions de droits en avril et mai, dans l'attente du réexamen des situations sur la base des documents comptables.• Dans le cadre des directives nationales, le droit RSA sera reconduit à l'identique du mois de février pour le mois de mars (paiement du 5 avril) <u>pour les allocataires qui n'auront pas été en mesure de retourner dans les temps leur déclaration Trimestrielle de Ressources.</u>• <u>Il convient néanmoins de bien informer les usagers de bien faire leur déclaration dans les temps, la grande majorité le faisant sur internet. Le forçage des droits par la CAF ne doit pas empêcher la régularisation des DTR le plus tôt possible.</u>• Ce « forçage » des droits interviendra tous les mois pendant 6 mois (l'équivalent de 2 DTR).
	AAH et AEH	<ul style="list-style-type: none">• Concernant l'AAH et l'AEH, la CAF a informé également de la prolongation de 6 mois par reconduction automatique des droits ainsi que des mêmes modalités que le RSA en l'absence d'actualisation des ressources trimestrielles. <p>Pour toute question des MDS sur situation de droit AAH, AEH, saisir par le biais de l'adresse mail : partenaires.mdp@cd31.fr</p>

	<p style="text-align: center;">Pôle Emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les demandeurs d'emploi peuvent joindre PE sur le 3949, via leur espace personnel demandeur d'emploi ou via pole-emploi.fr. • Prolongation des droits indemnisation de 3 mois pour tous les DE (intermittents compris) et prolongation des titres de séjour • <p>Vous trouverez ci-joint le lien vers la plate-forme emploi sur https://mobilisationemploi.gouv.fr Cette plate-forme vous permet de retrouver les offres de d'emplois dans les domaines prioritaires pour assurer la continuité du pays. Près de 8500 offres pour l'Occitanie et 2500 pour la Haute-Garonne. Elle permettra à vos équipes de pouvoir proposer des offres et aux personnes de candidater.</p>				
	<p style="text-align: center;">CMSO</p>	<p>Au regard du contexte actuel et de la prolongation de la période du confinement, l'équipe de la CMSO vous informe de la possibilité de reprendre contact avec le Docteur Kowalski directement, par téléphone ou par e-mail, afin d'obtenir des réponses à certaines de vos questions, notamment celles relatives au dossier MDPH - une RQTH, une AAH peuvent-elles être atteignables dans telle situation, par exemple. Cette veille téléphonique vous est proposée toute la durée de la période à l'exception de la semaine 16.</p> <table border="1" data-bbox="840 802 1673 908"> <tr> <td data-bbox="840 802 1256 855">e-mail</td> <td data-bbox="1256 802 1673 855">s.kowalski@ucrm.fr</td> </tr> <tr> <td data-bbox="840 855 1256 908">téléphone</td> <td data-bbox="1256 855 1673 908">07 60 86 77 49</td> </tr> </table> <p>Nous vous confirmons que tous les rendez-vous déjà posés sont annulés au fur et à mesure de l'évolution du contexte. De nouveaux rendez-vous seront proposés aux allocataires à l'issue de la crise, en respectant dans la mesure du possible l'ordre initial L'équipe de la CMSO espère que vous allez toutes et tous très bien et vous souhaite également « un très bon télétravail » !</p>	e-mail	s.kowalski@ucrm.fr	téléphone	07 60 86 77 49
e-mail	s.kowalski@ucrm.fr					
téléphone	07 60 86 77 49					
		<p><u>Ci-dessous message de la Mission Locale Haute-Garonne</u></p> <p>En raison de l'épidémie de coronavirus et des recommandations du gouvernement qui ne nous permettent plus d'assurer l'accueil physique des jeunes, la Mission Locale Haute Garonne a modifié son organisation de travail.</p> <p>Dans ce contexte, avec les équipes des 7 antennes, la MLHG met tout en œuvre, pour maintenir le lien avec les jeunes que nous accompagnons, mais aussi avec ceux et celles qui ne nous connaissent pas</p>				

	<p style="text-align: center;">Mission Locale Haute-Garonne</p>	<p>encore et qui auraient besoin d'une écoute, d'un conseil, d'une prise en charge de nous contacter.</p> <p>Toutes nos équipes sont mobilisées pour garantir une continuité de service en assurant le contact avec les jeunes par téléphone et par mail. Vous pouvez compter sur nous pour faire notre possible pour garantir le meilleur soutien aux jeunes Haut Garonnais.</p> <p>Les conseillers(ères) de la Mission Locale Haute Garonne restent joignables pour les contacter :</p> <table border="0"><tr><td>Antenne de Saint Gaudens Tel : 05 61 70 25 40 Mail : mlhg.st-gaudens@ml31.org</td><td>Antenne d'Aucamville Tel : 05 61 95 00 60 Mail : mlhg.aucamville@ml31.org</td></tr><tr><td>Antenne de Blagnac Tel : 05 61 71 02 70 Mail : mlhg.blagnac@ml31.org</td><td>Antenne de Carbonne Tel : 09 70 22 05 00 Mail : mlhg.carbonne@ml31.org</td></tr><tr><td>Antenne de Colomiers Tel : 05 61 78 51 16 Mail : mlhg.colomiers@ml31.org</td><td>Antenne de Labège Tel : 05 61 28 71 30 Mail : mlhg.labege@ml31.org</td></tr><tr><td>Antenne de Muret Tel : 05 61 51 54 31 Mail : mlhg.muret@ml31.org</td><td></td></tr></table> <p>Retrouvez-nous sur notre site internet : www.missionloacle31.org</p>	Antenne de Saint Gaudens Tel : 05 61 70 25 40 Mail : mlhg.st-gaudens@ml31.org	Antenne d'Aucamville Tel : 05 61 95 00 60 Mail : mlhg.aucamville@ml31.org	Antenne de Blagnac Tel : 05 61 71 02 70 Mail : mlhg.blagnac@ml31.org	Antenne de Carbonne Tel : 09 70 22 05 00 Mail : mlhg.carbonne@ml31.org	Antenne de Colomiers Tel : 05 61 78 51 16 Mail : mlhg.colomiers@ml31.org	Antenne de Labège Tel : 05 61 28 71 30 Mail : mlhg.labege@ml31.org	Antenne de Muret Tel : 05 61 51 54 31 Mail : mlhg.muret@ml31.org	
Antenne de Saint Gaudens Tel : 05 61 70 25 40 Mail : mlhg.st-gaudens@ml31.org	Antenne d'Aucamville Tel : 05 61 95 00 60 Mail : mlhg.aucamville@ml31.org									
Antenne de Blagnac Tel : 05 61 71 02 70 Mail : mlhg.blagnac@ml31.org	Antenne de Carbonne Tel : 09 70 22 05 00 Mail : mlhg.carbonne@ml31.org									
Antenne de Colomiers Tel : 05 61 78 51 16 Mail : mlhg.colomiers@ml31.org	Antenne de Labège Tel : 05 61 28 71 30 Mail : mlhg.labege@ml31.org									
Antenne de Muret Tel : 05 61 51 54 31 Mail : mlhg.muret@ml31.org										
		<p>Les locaux de Solidarité Paysans – ADAD 31 sont fermés mais les salariées sont en télétravail et répondrons à vos mails sur les adresses suivantes :</p> <p>adad31.izembart@orange.fr adad31.laffite@orange.fr adad31@orange.fr</p> <p>Si vous souhaitez être rappelé, pour toute question urgente, vous pouvez contacter Patrick KIRCHNER au</p>								

	<p>Agriculteurs</p>	<p>06 13 23 01 56 ou donner votre tel par mail et l'ADA vous rappellera. L'ADAD centralise par mail les difficultés que génère pour la crise sanitaire actuelle afin les faire connaître aux ministère de l'agriculture et de la justice notamment en cas de redressement judiciaire.</p> <p> SP ADAD 31 COVID 19 infos au réseau au</p>
	<p>MSA</p>	<p>La MSA aux côtés du monde agricole</p> <p>Les autorités publiques ont annoncé des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises et les exploitants agricoles Ces mesures sont appliquées par la MSA Midi-Pyrénées Sud, qui se mobilise dans le cadre d'un dispositif exceptionnel.</p> <p>La MSA MPS (élus et administratifs) participe aux cellules de crises organisées par les institutions de chaque départements (préfecture, région, DDT, OPA...).</p> <p>Pour renforcer le contact avec les partenaires du monde agricole, nous vous diffusons cette lettre d'information qui sera régulière et adaptée à l'actualité et vos besoins d'information.</p> <p><i>Vos interlocuteurs</i></p> <p>Pour toute question d'ordre général en lien avec la crise du Coroavirus vous pouvez nous contacter par mail : celluledecrise_covid19.blf@mps.msa.fr</p> <p>Pour les questions relatives à la santé sécurité au travail : sstcovid19.blf@mps.msa.fr</p> <p><i>PRESTATIONS</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • La MSA MPS se mobilise pour le maintien des prestations des ressortissants agricoles et de leur ayants droits . La MSA garantit la continuité de son activité et versement des

prestations à ses adhérents.

Santé sécurité au travail

- Nos conseillers en prévention peuvent proposer leur aide aux entreprises et exploitants face à l'organisation du travail (gestes barrières-organisation des espaces-obligations de l'employeur) au 06 .71.00.14.26
- Visites médicales Toute les demandes de visite seront étudiées et un contact sera pris avec les demandeurs pour l'organisation des rendez-vous. Pour joindre la MSA MPS sur ces thématiques, vous pouvez joindre les numéros de téléphone suivants : 06.32.71.29.98 ou au 06.76.27.73.69

Action sociale

Nos travailleurs sociaux restent mobilisés pour être à vos côtés et vous accompagner.

Aide au répit pour épuisement professionnel

- Le service social se mobilise pour venir en aide à tous les exploitants en situation d'épuisement professionnel. Ce dispositif propose un accompagnement social personnalisé et adapté à chaque situation difficile. Il permet de bénéficier d'un temps de répit pour prendre soin de soi et de ses proches, via l'intervention d'un service de remplacement sur son exploitation agricole
- Écrire au service social : ass.blf@mps.msa.fr

Accueil du public

Nos accueil sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

L'accueil téléphonique est ouvert de 08h15 à 12h15, du lundi au vendredi et de 13h30 à 16h30

le mardi et jeudi. Les appels sont à réserver aux situations les plus urgentes.

Pensez à consulter régulièrement notre site internet : msa-mps.fr

Logement	Accès au Logement	<ul style="list-style-type: none"> • Prolongation de deux mois de la trêve hivernale • Agences Bailleurs sociaux fermées au public • Les services de gestion locative s'avancent et travaillent sur dossiers concernant les attributions mais pas d'entrée dans les lieux ni de sorties ainsi reportées • gestion cependant maintenue des situations d'urgence • joignables par mail ou téléphone • les CSE, DALO, labellisations sont suspendues 		
	Renouvellement de demande de logement social	<ul style="list-style-type: none"> • Délai supplémentaire de 3 mois pour renouveler la demande de logement locatif social mais le renouvellement peut se faire par internet. • A noter que la demande reste ré-activable pendant 4 mois après la date de fin de validité (pas de perte d'ancienneté de la demande). 		
	FSL	<ul style="list-style-type: none"> • Toulouse Métropole a repris l'instruction en télétravail des dossiers datés jusqu'au 13 mars mais ne peut notifier les décisions ni aller jusqu'au paiement des aides. • Les dossiers peuvent être envoyés à TM en dématérialisé et ils seront instruits dans l'ordre d'arrivée. Les dossiers doivent préalablement être saisis sur IODAS afin que la procédure soit transférée à TM. 		
	Energie	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de coupure pendant la période de confinement, priorité est donnée au rétablissement de l'énergie. • Les paiement FSL aux fournisseurs d'énergie ne sont pas priorisés actuellement par la DFD et la Paierie. <p style="text-align: center;"><u>Plan de continuité d'EDF</u></p> <div style="background-color: #e0e0e0; padding: 5px;"> <p>Toutes les dispositions ont été prises pour maintenir notre accompagnement des clients en situation de précarité.</p> <p>Afin de vous répondre au mieux dans ces conditions exceptionnelles, nous vous invitons à prendre connaissance des adaptations suivantes : transmettez à tous vos interlocuteurs sociaux SVP</p> </div> <table border="1" style="width: 100%; margin-top: 10px;"> <tr> <td style="width: 33%; text-align: center;">Le portail PASS* :</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">L'accueil téléphonique :</td> <td style="width: 33%; text-align: center;">Le chèque énergie 2020 :</td> </tr> </table>	Le portail PASS* :	L'accueil téléphonique :
Le portail PASS* :	L'accueil téléphonique :	Le chèque énergie 2020 :		

		<p>A privilégier pour toutes vos demandes courantes</p> <p>https://pass-collectivites.edf.com</p> <p>Votre correspondant solidarité, vos référents PASS, sont disponibles pour vous accompagner dans son utilisation.</p> <p>* En cas d'indisponibilité uniquement</p> <p>soraya.bragato@edf.fr</p>	<p>Assuré par nos conseillers solidarité au :</p> <p>0 810 810 116</p> <p>du lundi au vendredi</p> <p>de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.</p> <p><u>A ne pas communiquer aux clients</u></p>	<p>Les envois par courrier se feront entre le 18 et 28 mai, les délais d'acheminement pourront être allongés.</p> <p>Les bénéficiaires ayant choisi la pré-affectation de leur chèque énergie ne seront pas impactés.</p> <p>https://chequeenergie.gouv.fr</p>
		<p>Informations complémentaires :</p>		
		<p>Trêve hivernale : date de fin repoussée au 31 mai.</p> <p>EDF dépasse les mesures prévues par la trêve hivernale et choisit d'aller plus loin :</p>	<p>Chèque énergie millésime 2019 :</p> <p>La validité est prolongée jusqu'à 3 mois après la date de fin de l'état d'urgence sanitaire, soit le 23 mai</p>	

		<ul style="list-style-type: none">• En suspendant, jusqu’au 1er septembre 2020, toute réduction ou interruption de la fourniture d’électricité et de gaz ainsi que les pénalités de retard pour tous ses clients particuliers,• En assouplissant ses modalités et échéanciers de paiement pour les clients qui seraient en situation difficile. <p>Création d’un fonds d’urgence et de solidarité EDF face à la crise sanitaire COVID-19 :</p> <p>Ce fonds d’un montant de 2 millions d’euros agira en France et à l’international en consacrant :</p> <ul style="list-style-type: none">• 1 million d’euros pour l’aide d’urgence au personnel soignant et aux plus démunis,• ainsi qu’1 million d’euros en faveur des plus démunis à l’issue de la crise sanitaire. <p>https://fondation.edf.com/creation-dun-fonds-durgence-et-de-solidarite-covid-19</p>	<p>2020.</p> <p>Cela signifie que les chèques énergie 2019 seront valables jusqu’au 23 août 2020.</p> <p>Loi d’urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 pour soutenir les TPE :</p> <p>EDF Entreprises met en place un dispositif visant à reporter le paiement de certaines factures énergétiques afférentes aux locaux professionnels et commerciaux.</p> <p>Pour demander le bénéfice du Fonds de solidarité et obtenir son accusé-réception du dépôt de demande d’éligibilité au Fonds de solidarité : www.impots.gouv.fr</p> <p>Vous connaissez une association qui aurait des besoins sur ces 2 thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ L’accompagnement à distance de personnes fragiles ou en situation de précarité▪ L’appui scolaire à des jeunes de milieu défavorisé	
--	--	---	--	--

		Contact : soraya.bragato@edf.fr	
		Pour aller plus loin :	
		EDF : https://particulier.edf.fr/fr/accueil/autres-pages/mobilises-pour-vous-aider.html https://www.edf.fr/entreprises/le-mag/le-mag-entreprises/actualites-edf-entreprises/covid-19-edf-mobilise-a-vos-cotes	Enedis : https://www.enedis.fr/actualites/info-enedis-coronavirus-covid-19
		si urgence avec EDF Mme BRAGATO 06 66 39 24 24	
		<u>Plan de continuité ENGIE :</u>	

02 Avril 2020



Madame, Monsieur, Chers partenaires,

Le **Président de la République Française** a annoncé le 16 mars 2020 sa décision de mettre en place un **confinement** de la population française dans le cadre du COVID-19.

Fidèle à ses valeurs de solidarité et de responsabilité, **ENGIE** se mobilise avec la mise en œuvre du **Plan de Continuité d'Activité (PCA)** pour accompagner nos clients.

L'ensemble de nos personnels sont en situation de télétravail **garantissant nos opérations de relation client**, avec l'activation d'une série de mesures :

- Adaptation des horaires du service client : 09 69 324 324
- Répartition des activités entre les centres de relation client
- Accès à notre site internet : <https://particuliers.engie.fr/> & sur l'application mobile.

Concernant le « **domaine solidarité** », nous vous invitons à transmettre exclusivement vos demandes via le portail solidarité : <https://servicessociaux.engie.fr/> ; le traitement des demandes étant opérationnel.

L'ordonnance du 25 mars 2020 notifie le prolongement de la **trêve hivernale fixé au 31 mai 2020**. Durant cette période, aucune suspension de fournitures pour impayés ne sera réalisée. Nous souhaitons aller plus loin dans ce contexte inédit ; aucune diminution de puissance ne sera effectuée pour l'ensemble de nos clients **ENGIE**.

Par ailleurs, s'agissant du **service recouvrement** ; **ENGIE** a décidé d'assouplir le parcours de relance pour une durée minimale de 30 jours. La mise en place d'un échéancier avec un montant minimum est maintenu.

Engie souhaite que l'ensemble de ces mesures garantisse un niveau de qualité de service optimal, une prise en compte des difficultés rencontrées par nos clients.

Concernant l'envoi des **chèques énergie**, la **Direction Générale de l'Energie & du Climat (DGEC)** nous informe d'un changement du calendrier d'envoi pour 2020, lié aux difficultés de prise en charge et d'acheminement des plis par La Poste.

Ainsi, les 1^{er} envois devraient être effectifs pour le mercredi 1^{er} avril 2020 avec un terme vraisemblablement à fin mai 2020.

Néanmoins, les ordres d'envoi par département seront maintenus.

Pour plus d'information, le nouveau calendrier d'envoi est disponible sur notre portail <https://servicessociaux.engie.fr/>.

A propos du calendrier de la pré-affectation des chèques énergie, celui-ci est maintenu, sans aucun changement.

*Soyez assurés que **ENGIE** prend toutes les dispositions qui s'imposent pour maintenir notre relation partenariale & clientèle. Il était donc nécessaire et important de vous apporter ce niveau d'information.*

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés sur l'évolution de la situation dès que cela sera nécessaire.




Votre Correspondant Solidarité & Relations Externes / Direction Grand Public

Benoit CARCENAC

Message automatique ne pas répondre.

	<p>Expulsions locatives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Report des audiences : annonce nationale de fermeture de l'ensemble des tribunaux sauf pour le traitement des contentieux essentiels (audiences pénales urgentes, présentations devant le juge d'instruction, audiences juge pour enfant urgentes, violences conjugales procédures d'urgence pour éviction du conjoint violent) permanence du Parquet
	<p>Enquêtes sociales surpeuplement (CAF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • les membres de la Commission de recours amiable de la CAF ont donné leur accord de principe pour procéder à la prorogation systématique des dossiers de surpeuplement pour lesquels l'enquête sociale ne sera pas possible dans l'immédiat et ne pas suspendre le versement de l'APL.
	<p>SOLIHA</p>	<p>Soliha Haute Garonne ferme ses portes ce soir jusqu'au 31 mars inclus. En cas d'urgence, envoyez un mail à soliha31@soliha31.fr l'ensemble de nos bénéficiaires sont contactés ce jour et ont reçu les consignes de prévention.</p>
	<p>Bailleurs sociaux</p>	<p>Les bailleurs ont fermé leurs agences au public, ils ont placé leur personnel en télétravail ou en confinement à leur domicile, les attributions sont décalées seules les urgences sont traitées</p>
	<p>Sa des Chalets</p>	<p>Maintien du lien avec les habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une quarantaine de collaborateurs de la Gestion Locative, en télétravail, est chargée de gérer les demandes des habitants adressées préférentiellement par mail (*) ou par téléphone pour les urgences. • le dispositif d'astreinte 24h/24H est maintenu pour les situations très urgentes. • contact téléphonique avec les locataires de plus de 70 ans (1200 personnes) pour s'enquérir de leur situation et pour maintenir un lien social. • Des contacts sont au préalable pris avec les associations, les CCAS et les Maisons Des Solidarités (MDS) pour organiser le relais avec les habitants qui rencontreraient des difficultés spécifiques <p>Notre équipe d'accueil reste mobilisée malgré le contexte dégradé. Les locataires sont invités à privilégier le contact par e-mail à l'adresse de l'accueil de leur agence (*). Pour les urgences, notre équipe reste joignable via le n ° Allo Chalets 05 81 425 425 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Les week-end et en dehors des heures d'ouverture, ils peuvent contacter, pour toutes les techniques d'urgence, le n ° d'astreinte au 03.21.21.93.50. L'ensemble de nos clients peut compter sur nous pour les accompagner au mieux durant cette période néanmoins, les délais de traitement peuvent s'allonger.</p> <p>(*) Agence Toulouse Cœur de Ville accueilmarengo@groupeledeschalets</p>

		<p>Agence Garonne Sud accueilramonville@groupepedeschalets.com Agence Garonne Nord accueilmarengo@groupepedeschalets.com Agence Candilis accueilcandilis@groupepedeschalets.com</p> <p>Le lien est aussi maintenu par des communications par SMS, par email, par affichage et par la mise à jour de nos sites internet (www.groupepedeschalets.com, www.leschaletsaccession.com , www.oh-monappartudiant.fr)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Seules les entrées urgentes sont réalisées. • Les états des lieux sortants ne sont plus assurés. Dans le cas de libération des lieux, la remise des clés s’effectuera à l’issue de la crise ; les loyers sont arrêtés au dernier jour du préavis comme habituellement. Très peu de préavis de libération des lieux depuis le démarrage de la crise.
	<p>CLAJJ</p>	<p>L’ensemble des bénéficiaires sont contactés et ont reçu les consignes de prévention. Dans le PDF ci-dessous, coordonnées des agents du CLAJJ joignables en télétravail.</p> <div style="text-align: center;">  <p>Document(s) Numérisé(s).pdf</p> </div>
<p>PRECARITE</p>	<p>Bons Solidaires Cd31</p>	<p>Dans le contexte de crise sanitaire inédite, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a décidé d’adapter ses mesures financières de secours aux plus démunis par la création d’un nouveau dispositif appelé « Bon solidaire ». Il vient répondre aux besoins d’aide à la subsistance à la fois des familles de collégiens bénéficiant de l’aide à la restauration scolaire, mais aussi de tous les foyers haut-garonnais en situation de précarité accentuée par le contexte d’état d’urgence sanitaire, dès lors que le demandeur est majeur: famille, personne seule, jeune de moins de 26 ans, sénior, ...</p> <p>Au-delà des critères d’éligibilité, l’attribution du Bon solidaire est soumise à une évaluation sociale préalable. Celle-ci doit notamment apprécier les motifs de la baisse des revenus d’activité, de la diminution des ressources ou des difficultés à subvenir aux besoins alimentaires du foyer, en lien avec le contexte de crise sanitaire. Les conditions de ressources du dispositif sont définies à partir du « reste à vivre » du foyer concerné par la demande. Le Bon solidaire est délivré sous la forme de chèques d’accompagnement personnalisé nominatifs, en carnet d’une valeur forfaitaire de 150€ par foyer,</p>

		<p>adressés par voie postale au domicile du foyer.</p> <p>La fiche sur le Bon solidaire ci-jointe, adoptée par la Commission Permanente du 16 avril 2020, précise l'ensemble des critères de ce nouveau dispositif Bon solidaire</p> <p>Le dispositif de Bon solidaire du Cd31 vient ainsi s'inscrire en complémentarité avec les aides de droit commun et les aides alimentaires et tickets services délivrés par l'Etat pour les publics qu'il prend en charge.</p> <p>De plus, le Département a souhaité compenser l'aide à la restauration scolaire pour les familles des collégiens bénéficiaires du dispositif du Département pour l'année scolaire en cours, par l'octroi d'une aide équivalente au coût moyen des repas pris en charge, soit 60€ à taux plein et 30€ à taux réduit par collégien pour la période de fermeture des établissements scolaires. Cette aide est organisée selon les mêmes modalités (chéquiers de bons d'achats nominatifs envoyés à domicile), elle n'est soumise à aucune condition de demande préalable des familles.</p> <p>Ces 2 types d'aides, aide forfaitaire sur critères d'éligibilité et compensation de l'aide à la restauration scolaire dans les collèges, pourront se cumuler pour un foyer répondant aux conditions respectives d'éligibilité.</p> <p>Les usagers peuvent appeler à la plateforme Bons Solidaires au numéro suivant 05.34.33.41.11, ou faire leur demande via le site internet du Cd31 au lien suivant : https://www.haute-garonne.fr/actualite/covid-19-des-bons-solidaires-pour-les-personnes-et-familles-precarisees-par-la-crise ou via le lien raccourci http://cd31.net/bonsolidaire.</p> <p>Les services sociaux partenaires peuvent instruire une demande de Bon Solidaire pour les publics qu'ils accompagnent et la déposer sur l'adresse mail suivante : bonsolidaire-partenaire@cd31.fr.</p> <p>La plupart d'entre eux ont reçu une information dédiée ainsi que l'imprimé. Ils devraient pouvoir télécharger l'imprimé prochainement sur le site.</p>
	<p style="text-align: center;">Aides Financières</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Aides Financières subsistance Cd31</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Fermeture des secours d'urgence du Cd31. Il n'est plus possible d'assurer la régie et la distribution d'espèces pour l'instant. ○ Les secours d'urgence ASE se poursuivent par contre, en espèce ou virement uniquement. La distribution se fait par la Paierie sur RDV uniquement • <u>Aides Financières subsistance CCAS Toulouse</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le CCAS n'attribue plus de nouvelles aides financières d'urgence en raison de la fermeture des services

		<ul style="list-style-type: none">○ Le traitement des demandes d'aides financières en stock se fait actuellement sur RDV avec le CCAS pour la délivrance des espèces:<ul style="list-style-type: none">▪ 40 demandes instruites en MDS en cours d'attribution▪ 17 demandes instruites CCAS en cours d'attribution• Les travailleurs sociaux du CCAS Toulouse sont en télétravail et assurent l'accueil téléphonique et les contacts avec les publics.• <u>Aides financières CAF</u> <p>La CAF poursuit le traitement des aides financières selon des modalités adaptées pour répondre aux besoins des usagers.</p> <p>Afin de favoriser la continuité des demandes, un portail sécurisé d'échanges de données nominatives est en cours d'ouverture afin de permettre la transmission des demandes par voie dématérialisée.</p> <p>Les demandes peuvent dès à présent être envoyées par scan à l'adresse mail: DCDS.Corafin@cd31.fr, les agents de la cellule se chargeront de leur transmission à la CAF via ce portail.</p> <p>La CAF en retour adressera les appels de pièces et les décisions selon les mêmes modalités, la cellule CORAFIN se chargera alors de les dispatcher par mail aux MDS concernées (AS instructeur + RMDS/RAMDS) et de réaliser la saisie des décisions sur IODAS.</p> <p>Compte-tenu de la période de confinement, la CAF n'a pas besoin de certaines pièces justificatives qu'elle peut récupérer par ailleurs. Il s'agit notamment des pièces d'état civil, des prestations sociales et familiales CAF, ainsi que des justificatif d'ARE.</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Aides financière CPAM</u> <p>Le traitement des aides financières qui se poursuit par la CPAM.</p> <p><u>Aide Financière Etat exceptionnelle</u></p>
--	--	---

		<p>Un versement de 150 euros par ménage au RSA ou à l'allocation de Solidarité spécifique a été décidé pour le 15 mai, avec l'ajout de 100 euros supplémentaires par enfant. Un versement de 100 euros a également été décidé en faveur des ménages non éligibles au RSA ou à l'allocation de Solidarité spécifique mais bénéficiaires des allocations pour le logement ; cette dernière mesure concernera également les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé qui touchent ces aides au logement.</p>
	<p>Distribution du courrier aux publics domiciliés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le CCAS, la Maison Avenir, le Grand Ramier, la PADA et Espoir poursuivent la distribution de courrier (notamment publics en attente de leur carte bleue par ex) en appliquant les règles de sécurités et gestes barrières. • La poste reprend la distribution du courrier le mardi à partir du 20 avril.
	<p>Distribution d'aide alimentaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pas encore de récapitulatif disponible actualisé des lieux ouverts de distribution alimentaire • Néanmoins, <u>le Secours Populaire maintient ses permanences</u> • <u>Les Resto du cœur, après la fermeture de l'atelier chantier d'insertion il y a 15 jours vont pouvoir rouvrir.</u> L'Atelier chantier sera relancé la semaine du 6 avril pour approvisionner de nouveaux les 31 centres (dont 5 centres sur Toulouse) sur tout le département qui rouvriront encore la semaine suivante, semaine du 13 avril. <ul style="list-style-type: none"> ○ en attendant les petites équipes des resto du cœur ont continué la distribution dans la rue • Concernant la distribution par les autres structures d'aide alimentaire, adhérentes de la Banque Alimentaire, un travail est en cours sous la coordination de la préfecture pour identifier 5 à 6 point de distribution sur Toulouse où concentrer les équipes pour assurer une distribution 1 à 2 fois par semaine. • La distribution alimentaire dans les squats et bidonvilles s'organise avec des collectifs d'association, MI2S et médecin du monde. Dans les squats importants, l'organisation de la distribution est structurée avec une méthode établie avec médecin du monde qui permet de sécuriser la distribution. C'est plus compliqué sur les tout petits squats... • Le Gymnase à Reynerie et le Hall 8 sont livrés en plateaux repas par la ville de Toulouse • La distribution au Grand Ramier se poursuit. • <p>L'Etat a annoncé la délivrance de chéquiers bons alimentaires aux publics sans abri, distribués par les associations d'aide alimentaires qui assurent la distribution auprès des publics en grande précarité. Ci-</p>

dessous les modalités retenues en Haute Garonne.



20200409_CP_cheques_services.pdf

Ces tickets, d'une valeur de 3.5 euros à l'unité, ont vocation à être subsidiaire, c'est-à-dire complémentaires de l'aide alimentaire pour couvrir des besoins non couverts par l'aide mise en place (compléments de denrée ou produits dans le colis). Ces tickets peuvent être donnés soit individuellement et directement à la famille par des associations, soit pour améliorer, compléter l'aide alimentaire existante distribuée sous forme de colis.

Ci-dessous un tableau récapitulatif des points de distribution d'aide alimentaire sur le territoire de Toulouse Métropole mis à jour par TM à ce jour :



Aides alimentaires
crise sanitaire.ods

En complément du tableau ci-dessus :


L'association LA TRAVERSEE informe que des colis alimentaires peuvent être distribués aux familles en situation difficile.


La procédure est de contacter Madame JANSOU pour prendre un rendez-vous avant mercredi 16h
La distribution des colis se fait tous les jeudis, rue de Chambéry et essentiellement pour les personnes habitant les quartiers d'Amouroux, La Gloire et Borderouge
06.72.69.54.06

Poursuite de l'activité de la nouvelle épicerie sociale "la CASA" de St Gaudens (ouverte depuis février dernier) :

Accueil des familles pour courses alimentaires : horaires d'ouverture et les conditions sur le site internet : <http://lacasa31800.over-blog.com/>

Il a été décidé, pendant le confinement, d'accepter les personnes qui sont au **RSA et ASS sans autre condition**, mais s'ils veulent rester après la période de confinement, alors ils doivent monter un dossier avec Alison GRANDJEAN CESF de LA CASA. Elle ne reçoit personne en individuel, elle récupère les documents, prépare les dossiers et fait un entretien téléphonique. Ses coordonnées :


		<p>alison.lacasa31800@gmail.com ou 06.45.41.93.32</p>
	<p>SIAO</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La continuité de service du 115 et de l'Equipe mobile sociale et de santé est assurée. - Le Pôle d'accueil d'information et d'orientation est fermé au public. Les situations les plus inquiétantes sont évaluées par le 115. - La mission MIAE fonctionne en télétravail : La gestion administrative des renouvellements et nouvelles pec est assurée (réservation hôtelière, gestion des factures, tableau de suivi). Numéro de téléphone de contact : 06 16 50 94 65. Le mail reste actif : miaecd <miaecd@ccas-toulouse.fr> Pascale GRANIER (TS) reste en référence sur les situations MIAE (volet social, lien avec les MDS, lien avec le 115 et les structures). Numéro de téléphone de contact 06 17 23 17 44. Ces coordonnées sont transmissibles aux équipes. - La mission insertion reste active en télétravail et uniquement par mail : SIAO31@ccas-toulouse.fr Cette adresse est joignable pour toute question relative à un dossier SI SIAO.
	<p>Sans-Abrisme</p>	<p>Ci-joint le communiqué de la Préfecture du 18 mars 2020</p>  <p>20200318_CP_#_situation_pers_sansabri.p</p> <p>Un premier hôtel d'une centaine de places dédié à l'accueil de familles à la rue a été ouvert sur Toulouse. A partir de ce soir, un second lieu d'hébergement s'ouvre sur la commune d'Auzeville afin d'accueillir spécifiquement des hommes isolés à la rue. 140 nouvelles places, qui seront ouvertes progressivement, peuvent ainsi s'ajouter à la centaine de places précédentes. Les orientations vers ce lieu s'effectuent en lien avec le SIAO .</p>
		<p>Les hôtels sont couverts par l'acheminement effectué par les structures d'aide alimentaire et l'organisation va être affinée pour qu'elle puisse être viable sur quelques semaines (pas trop longtemps on l'espère!).</p> <p>Côté SIAO, mis en place des référents de zones qui sont en lien plus étroit avec les hôteliers et</p>


	<p align="center">Distribution d'aide alimentaire dans les Hôtels</p>	<p>susceptibles d'intervenir pour les situations présentant un caractère d'urgence (notamment lié au CORONAVIRUS).</p> <p>Ce sont également ces référents qui peuvent aider les structures d'aide à affiner les besoins d'aide alimentaire (quantité, lait bébé...) et l'organisation de la distribution pour que celle-ci soit la plus rigoureuse possible en terme de respect des gestes barrières.</p> <p>Vous trouvez en pièce jointe la fiche contacts mise à jour au 10 avril :</p> <p align="center">  SIAO-Référents hôtels.docx </p> <p>La BA a pu récupérer sous forme de don les stocks de Resto BB faite (lait, couches...). Cela permet de compléter les colis en fonction des besoins des mères à l'hôtel.</p> <p>La Maraudes des anges qui assure la distribution sur l'hôtel de Ramonville a été approvisionnée.</p>
	<p align="center">Gens du Voyage</p>	<p>Association Espoir tziganes Solidarité</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'équipe reste mobilisée en télétravail et surtout par téléphone • Les familles ne sont pas équipées pour des échanges mail (+ pb illettrisme très fort) donc l'échange téléphonique est le principal mode de contact difficultés à contenir les enfants, confinement difficile • Distribution de Kit Education nationale fait par l'association • Inquiétude sur des tensions familiales qui commencent à se faire sentir, + problématique d'insécurité sur certains sites... • Espoir poursuit distribution du courrier (à travers le portail) • Diffusion faite de la fiche contacts cd31 + infos sur les droits RSA notamment des Travailleurs Non Salariés. • La situation sur les aides d'accueil est plutôt stabilisée, les familles connues. • La difficulté vient des sollicitations de familles de voyageurs, la plupart en stationnement illicite sur des communes, qui se sont retrouvés bloqués en raison du confinement, non domiciliés sur le département et en difficultés d'accès aux droits.
<p align="center">ACCCE</p>	<p align="center">Publics Migrants</p>	<p>La DDCS a communiqué ce lien de la CIMADE qui permet d'accéder à des ressources d'informations sur le Covid 19 traduites en plusieurs langues:</p> <p align="center"> http://cn2r.fr/wp-content/uploads/2020/03/COVID19-Ressources-pour-le-travail-avec-les-patients-migrants.pdf </p>

		<p>Y sont accessibles les informations suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vidéos explicatives sur le coronavirus en plusieurs langues - Explications sur le confinement en plusieurs langues - Info sur les déclarations du Président du 16 mars en plusieurs langues - Affiches sur gestes barrières en plusieurs langues - Attestations de circulation en plusieurs langues - Infos sur le coronavirus et mesures barrières documents OMS (en anglais)
	<p>Forum Réfugiés COSI</p>	<p>- continuité de service sur rendez-vous pour les nouvelles domiciliations, les dossiers de demande d'asile, et les orientations en hébergement dans le dispositif national d'accueil.</p> <p>A priori, les situations qui resteraient à recevoir sont peu nombreuses.</p> <p>- plus de distribution de courrier : Cependant, ils préviennent par SMS toutes les personnes qui ont reçu un avis de passage lié à la procédure de demande d'asile (OFPRA, CNDA), afin qu'elles puissent avec le n° de recommandé aller retirer en bureau de Poste ces courriers.</p> <p>- plus d'accueil dans le cadre de la demande d'asile : depuis la fermeture de la GUDA (23 mars) plus aucun RDV ne peut être pris pour une demande d'asile.</p> <p>Dans le contexte actuel, les arrivées se sont arrêtées, les demandes d'asile devraient être très marginales.</p>
	<p>Service Etrangers Préfecture</p>	<p>En raison du contexte sanitaire, l'accueil du public est suspendu à la préfecture de la Haute-Garonne à compter de lundi 16 mars 2020.</p> <p>Les rendez-vous programmés sont annulés et aucune remise de titre, renouvellement de récépissé ou dépôt de demande ne sera possible. La prise de rendez-vous en ligne est également suspendue.</p> <p>Nous vous invitons à respecter les consignes sanitaires et à ne pas vous déplacer en préfecture.</p> <p>La validité des titres de séjour arrivant à expiration est automatiquement prolongée. Pour obtenir toutes les informations, consultez : www.haute-garonne.gouv.fr/Demarches-administratives/Immigration-et-integration/Titres-de-sejour-et-documents-de-voyage</p>
		<p>Différents outils de communication "COVID-19" ont été mis en ligne, sur la plateforme Territorial, relatifs notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la situation des femmes victimes de violences conjugales, - à la permanence 3919, - au maintien de l'accès à l'IVG et à la contraception durant la période du confinement,

	<p>Femmes victimes de violences conjugales</p> <p>Dispositif National</p>	<p>- un guide pratique destiné aux parents confinés.</p> <p>Permettez-moi le zoom ci-après sur la problématique des femmes victimes de violences.</p> <p>La période de crise que nous rencontrons et le confinement à domicile peuvent générer ou renforcer les violences conjugales.</p> <p>Par ce message, vous est rappelée l'existence de la plateforme https://arretonslesviolences.gouv.fr/ qui indique les 3 recours possibles et vous apporter les informations actualisées suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- le 17 (à privilégier en cas de danger)- le 3919, violences femmes infos <p>L'amplitude horaire d'ouverture du 3919 a été revue en raison des circonstances exceptionnelles, le numéro est désormais accessible de 9h à 19h du lundi au samedi.</p> <p>- le « portail de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes » accessible <i>via</i> le site internet service-public.fr ou l'adresse www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr (depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone).</p> <p>Pour mémoire, destiné à faciliter les démarches des victimes, ce portail assure un accueil personnalisé et adapté par un policier ou un gendarme (femme ou homme), disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. L'accès à ce service est gratuit et sans obligation de déclarer son identité afin de garantir l'anonymat. Sous la forme d'un « tchat », discussion interactive instantanée, le portail permet un échange personnalisé et adapté avec un policier ou un gendarme spécifiquement formé à la prise en charge des victimes de violences sexuelles et sexistes.</p> <p>Permettre à toutes les victimes d'entrer en contact, depuis chez elles et en toute confidentialité, avec des personnels spécialisés PN ou GN est particulièrement important en cette période de confinement. Ces différents outils peuvent être relayés auprès de vos partenaires ou publics relevant de votre sphère de compétence.</p> <p>Vous pouvez aussi contacter par mail, en cas de nécessité :</p> <ul style="list-style-type: none">- La Police : victime-toulouse@interieur.gouv.fr- La Gendarmerie : thierry.mattelin@gendarmerie.interieur.gouv.fr
	<p>France Victimes</p>	<p>Les victimes peuvent continuer à joindre FV31 par téléphone au 05.62.30.09.82</p> <p>Cependant, pour faciliter la prise en charge, inviter les personnes à solliciter par mail en indiquant en qqs mots leur problématique et surtout le numéro de téléphone sur lequel elles souhaitent être rappelées.</p>

		<p>Cela me permettra d’orienter vers le professionnel le plus qualifié pour répondre à la demande.</p> <p>Adresse mail : contact@francevictimes31.fr</p>
	<p>APIAF et Olympes de Gouges</p>	<p><u>Plateforme Femmes Victimes de Violences Conjugales.</u></p> <p>La plateforme d’accueil continue à faire des entretiens, des évaluations, donner des conseils et soutenir les femmes qui appellent et faire des liens éventuels avec le 115.</p> <p>L’APIAF et Olympe de Gouges sont présents dans leurs locaux tous les jours et sont en lien avec les partenaires encore ouverts. Ces associations sont joignables du lundi au jeudi de 11h à 16h et le vendredi de 10h à 13h. Précisions à venir pour Olympes de Gouges.</p> <p>Face à un plus grand nombre de sollicitations, nous avons décidé d’élargir les horaires de la permanence téléphonique de l’APIAF, dans les limites de nos moyens actuels.</p> <p>Nous proposons aux femmes, notamment victimes de violences, écoute, orientation, soutien psychologique et accompagnement ainsi qu’une évaluation de leur situation, par téléphone, au 05.62.73.72.62</p> <p>Du Lundi au Jeudi : 13h-16h Vendredi 10h-12h</p> <p>En dehors de ces horaires, <u>il est possible de nous laisser un message sur le répondeur, nous rappelons dans la journée même.</u> Nous sommes également joignables au mail suivant apiafassociation@orange.fr</p> <p>Nous rappelons qu'en cas de danger imminent, faire le 17 Police/Gendarmerie. Pour une mise à l'abri en urgence les femmes victimes de violences conjugales peuvent faire le 115.</p>
	<p>Associations sur Saint Gaudens – accueil écoute violence conjugales</p>	<p>Femmes de papier</p> <p>Les professionnelles et bénévoles de l’association FEMMES DE PAPIER, qui œuvrent contre les VFVAF sur le sud du département, se sont organisées afin d’assurer des permanences téléphoniques les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 09 à 12h et de 14h à 17h, et se réservent le droit d’accueillir physiquement en cas d’urgence, dans le respect des gestes barrières les mardis et les jeudis.</p>

		<p>L'ensemble de l'équipe poursuit ses activités en télétravail. Elles sont donc joignables par mail et par téléphone (05 61 89 43 07) si besoin.</p> <p><u>l'ACCJSE, association d'aide aux victimes compétente dans le ressort du TJ de Saint-Gaudens,</u></p> <p>L'ACCJSE a mis en place une permanence téléphonique sur son secteur de compétence.</p> <p>Mme SAUNIER BORRELL, juriste de l'ACCJSE est joignable du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 17h30.</p> <p>Mme SANDERS, psychologue assure également des entretiens par téléphone notamment auprès des personnes victimes de violences conjugales, et en cette période elle est également à disposition pour toutes personnes en demande ou en situation de fragilité, via la sécurité civile de Cazères et la mairie de Saint Gaudens au 06 43 37 65 44.</p> <p>En lien avec l'association Femmes de Papier, elle a en outre pu bénéficier d'un logement d'urgence grâce à la commune de Soueich, pour les éventuelles victimes de violences conjugales qui auraient à être relogées durant cette période particulière.</p>
	<p>AVAC</p>	<p>A partir du lundi 6 avril, nous participerons à l'écoute du numéro national, assurée par l'ensemble des associations adhérentes à la FNACAV (Fédération nationale des Associations et des Centres de prise en charge d'Auteurs de violences conjugales et familiales) dont nous vous informons de l'ouverture à partir de ce lundi 6 avril 2020, et pour commencer ouvert durant les mois d'avril et de mai : 08 019 019 11 de <u>9h à 19h tous les jours, y compris les week-ends et les jours fériés</u> à destination des Auteurs de violences conjugales et familiale</p>
	<p>CPAM</p>	<p>Ci-dessous les mesures exceptionnelles prises en terme de législation et de modalités de contact de l'Assurance Maladie, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> -un diaporama présentant l'ensemble des nouvelles mesures. -un communiqué de la CPAM Haute-Garonne <div style="text-align: center;">  <p>CP_08042020.pdf</p> </div>

		 <p>Diaporama dérogation organisati</p>
	<p>CDAD</p>	<p>Le CDAD de la Haute-Garonne a mis en place un numéro de téléphone est à la disposition des usagers qui souhaitent une information juridique de premier niveau tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17 au 05 61 33 70 90.</p>
	<p>Cellule d'urgence médico-psychologique des hôpitaux de Toulouse</p>	<p>Un dispositif de soutien psychologique est mis en place par la cellule d'urgence médico-psychologique des hôpitaux de Toulouse à l'attention des professionnels de santé, des patients, de leurs familles et de manière générale pour la population.</p> <p>Un numéro unique est mis en place à l'échelle de la région Occitanie : 05.34.39.33.47</p>
	<p>Consultation psychologique et psychiatrique à la Pass Psy , Cité de la santé a l'hospital la grave.</p>	<p>CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE ET PSYCHIATRIQUE DE DISPENSAIRE sans rendez-vous, destinée tant aux « publics précaires », quelles que soient les situations et quels qu'en soient les déterminants, qu'aux aidants, accueillants et accompagnants quels qu'ils soient... Ce lieu sera spécifiquement destiné à accueillir et traiter, autant que possible, la souffrance psychique en lien avec la situation exceptionnelle que nous sommes en train de vivre, tant dans ce qu'elle vient bouleverser nos cadres de vie et les mettre à mal, que par rapport aux angoisses spécifiques et aux questionnements que l'épidémie peut susciter chez chacun d'entre nous.</p> <p>- En pratique:</p> <p>=> une ligne téléphonique : 05 61 77 80 44, moyen privilégié, si possible, plutôt que de venir nous rencontrer physiquement.</p> <p>=> un lieu: Hôpital La Grave, Cité de la Santé, service de la PASS Psy.</p> <p>=> des horaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> - lundi 9h-11h: Charlotte Hédoux, psychiatre, - mardi 9h-11h: Nicolas Velut, psychiatre,

		<ul style="list-style-type: none"> - mercredi 9h-11h & 14h-16h: Annabelle Royer, psychologue, - jeudi 9h-11h: Charlotte Hédoux, psychiatre, - vendredi 9h-11h: Nicolas Velut, psychiatre.
	<p>Service Action Sociale CARSAT</p>	<p style="text-align: center;">Présentation des mesures mises en place COVID-19</p> <p>Face à l'épidémie COVID-19 qui est en cours sur l'ensemble du territoire, la CARSAT Midi-Pyrénées et a déclenché un Plan de Continuité de l'Activité. Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des mesures prises à ce jour et assurées par le service Action Sociale. Ces mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction du contexte actuel.</p> <p><u>Evaluations de la situation des personnes</u> Dès la mise en place du confinement, un point a été fait avec les structures évaluatrices à domicile permettant de suspendre pour une durée indéterminée l'activité au domicile des personnes âgées. Cependant, afin de répondre aux nouvelles sollicitations et renouvellements de dossiers, une procédure d'évaluations téléphoniques a été lancée. En complément, un recensement des situations d'isolement a été demandé. Dorénavant, tout signalement nous est remonté et notre Service Social prend attache par téléphone auprès de la personne âgée en situation d'isolement social.</p> <p><u>Evaluation habitat et cadre de vie</u> Les évaluations réalisées par les prestataires habitat au domicile des personnes âgées dans le cadre des aides à l'adaptation du logement sont suspendues. De mesures d'urgence ont été mise en place en cas de besoins particuliers (changement de chaudière notamment).</p> <p><u>Services d'aide et d'accompagnement au domicile / PAP</u> Deux communications ont été réalisées auprès de l'ensemble des services d'aide d'accompagnement au domicile conventionnés avec la CARSAT Midi-Pyrénées. Ces communications ont permis de les conforter dans la poursuite des Plans d'Accompagnement Personnalisés afin qu'il n'y ait pas de rupture de prise en charge, mais également de les sensibiliser au risque d'isolement social. Un dispositif d'appels téléphonique sur signalements de ces structures a été mis en place et assuré par le Service Social de la CARSAT. Les aides d'urgence portées par la CARSAT Midi-Pyrénées sont assurées et sont administrées</p>

		<p>sans retard. Pour cela, des processus ont été allégés permettant de répondre aux besoins exprimés.</p> <p><u>Actions collectives de prévention</u></p> <p>Nous avons communiqué à l'ensemble des porteurs de projets et animateurs d'actions collectives de prévention pour leur demander de suspendre leurs activités. Nous portons une attention particulière sur le fait de ne pas mettre en difficultés financières nos partenaires. C'est pourquoi nos services sont en capacité de maintenir en télétravail les ordonnancements et paiements des prestations.</p>
	<p>Aide aux démarches numériques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • un numéro d'appel gratuit : 01 70 772 372 (ouvert, à ce stade, en semaine de 9h à 18h) pour être aidé par un médiateur numérique volontaire au téléphone ; • un site internet https://solidarite-numerique.fr/ pour trouver des tutoriels et guides pas à pas, simples à regarder pour apprendre à faire seuls ces démarches ; • Du Côté de Femmes à Muret :INFO accès aux droits et Solidarité Numérique - centre d'aide pour accéder aux services en ligne essentiel. L'équipe accueil est en télétravail et joignable <ul style="list-style-type: none"> ○ au 05 34 63 16 74
	<p>Banque de France Commissions de Surendettement</p>	<p>En complément du communiqué de presse du 19 mars (https://www.banque-france.fr/communique-de-presse/la-banque-de-france-assure-la-continuite-de-ses-services-aux-particuliers-et-aux-entreprises-durant), je vous informe que toutes les procédures d'inclusion au service des particuliers (surendettement, droit au compte, droit d'accès aux fichiers d'incidents, informations générales sur les questions banque/assurance) continuent de fonctionner à la Banque de France en période d'urgence sanitaire.</p> <p>Nos dispositifs ont été adaptés pour garantir la meilleure accessibilité possible aux services, dans le strict respect des consignes de confinement pour toutes et tous. Les équipes de la Banque de France sont mobilisées en télétravail.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les commissions de surendettement fonctionnent selon le calendrier normal. Elles se réunissent virtuellement, à distance, en mode audio/visio/consultation écrite. Elles assurent en priorité la recevabilité des demandes pour protéger le demandeur. - Si l'accueil du public n'est plus assuré aux guichets de nos succursales en période de confinement, les équipes de la Banque de France restent accessibles par téléphone avec un

		<p>numéro unique (03 20 91 20 20) et un dispositif de rappel.</p> <ul style="list-style-type: none">- Il est toujours possible de déposer un dossier de surendettement (téléchargeable ou imprimable sur le site internet), en l’envoyant par courrier postal à l’adresse TSA 41217- 75035 Paris Cedex 01 avec ses justificatifs .- Le meilleur moyen de réaliser les autres démarches (droit au compte, droit d’accès aux FCC FICP, questions Infobanque) est de créer son espace personnel sur le site de la Banque de France. La réponse à la demande formulée sera communiquée directement sur cet espace.- Pour celles et ceux qui n’ont pas accès au numérique, le courrier postal et le téléphone permettent de réaliser les différentes démarches .- Une foire aux questions spécifique (https://particuliers.banque-france.fr/mesures-exceptionnelles-liees-la-crise-sanitaire-foire-aux-questions) apporte aux particuliers et aux intervenants sociaux des réponses concrètes et pratiques sur les questions d’accessibilité et de continuité. <p>Vous pouvez contacter sur ces sujets, dans chaque département, le directeur de succursales de la Banque de France et vos interlocuteurs habituels, en priorité par courriel, et le cas échéant sur leur numéro de portable.</p> <p>Vous pouvez aussi joindre la Direction des particuliers de la Banque de France selon les mêmes canaux.</p>